



ufap.est@gmail.com

# InSERRE ... un projet discutable !

Le 03 janvier 2024,

*Notre région pénitentiaire va voir 2 des 3 projets nationaux expérimentaux  
« InSERRE » s'installer à **Donchery** [détection mixte] et **Toul** [détection Hommes].  
Deux sites pour deux projets intéressants ... mais pour le moment très critiquables !*

En effet, au-delà de l'idéologie qui anime et prête vie à ces nouveaux concepts, nous sommes et serons confrontés à certains principes de réalité...et de nombreuses difficultés !

Notre connaissance du terrain et de nos publics nous amène à penser que sous certains aspects ces projets nous conduiront inévitablement à des échecs cuisants !

Comment peut-on penser que des détenus, parce qu'il s'agit bien là de détenus (et détenues), puissent vivre en collectivité sans qu'aucune pression interpersonnelle ne vienne interagir et générer des dérives, donc des **trafics** et du **caïdat** entre autres choses... ?

Aucune disposition disciplinaire, ni sécuritaire, digne de ce nom n'est prévue... pas de locaux permettant de « temporiser » lors d'un incident, ne serait-ce qu'une simple bagarre, un ou plusieurs individus alcoolisés, un suicidaire... !

Des repas pris en commun midi et soir..., et mieux encore des repas confectionnés le soir uniquement avec les denrées alimentaires que certains détenus auront cantinées ... !

Évidemment, ce seront toujours les mêmes détenus qui mettront la main au porte-monnaie et cuisineront (sous la contrainte et pas par passion de la chose !) pour certains autres !

Et même si les détenus sont profilés comment peut-on être certain que cela ne dérapera pas ?

***Pas besoin de lion au pays des zèbres !***

***Car même chez les zèbres..., il y a toujours un roi des zèbres !***

*Et qui devra gérer les débordements qui arriveront sans nul doute ?*

*Qui sera en première ligne ? Hélas, nous avons déjà la réponse... !!!*

**Comment expliquer l'arrivée des détenus dans des Comités d'Hygiène et de Sécurité... des instances qui ont disparu (ou ont été diluées) pour le commun des « travailleurs » ?**

**Comment accepter que les détenus puissent être élus « délégués tournants », qu'ils puissent se rassembler et s'organiser en « syndicat de détenus » ?**

**Comment des détenus pourraient-ils assurer la promotion de leur lieu de détention en devenant les « hôtes » et des animateurs du Conseil de Vie Sociale !!!**

**En décidant en tant que co-organisateur ou co-animateur des activités collectives pour l'ensemble des détenus ! Mais aussi en décidant l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités proposées, les projets de travaux et d'équipements, la nature et des prix des services rendus...**

***Les récentes modifications législatives ne suffisent pas à lutter contre la surpopulation carcérale devenue chronique dans tous nos établissements !***

Les chiffres nationaux, régionaux, locaux parlent d'eux-mêmes et témoignent des difficultés que rencontrent les collègues, de **TOUS CORPS ET GRADES** !

Les mesures de Libération Sous Contrainte montrent leurs limites et génèrent des allers-retours incessants entre l'intérieur et l'extérieur !

Surchargeant au passage les **QAE** et les services en charge de l'application des peines !!!

Certains de nos outils de travail et structures sont en pleine évolution... et sont parfois carrément dénaturés... ! Les Personnels contraints au changement... parfois chahutés !

Pour l'exemple, il suffit de jeter un œil au fonctionnement des Centres de Semi-Liberté qui subissent de plein fouet une population pénale souvent inadaptée, sous la pression des chiffres et de la gestion « comptable » des flux de détenus !!!

**La prévention de la récidive ne peut pas se faire sans autre caution ou exigence que celle d'offrir des conditions de vie et d'hébergement meilleures à certains détenus.**

**L'individualisation de la peine et la réinsertion passent aussi par certains leviers, dont la discipline et le respect de l'ensemble des règles de vie en collectivité !**

Pour le moment, au regard des éléments portés à notre connaissance et issus des réunions de travail présentant ces projets, et mis à part sur l'aspect « **prestation hôtelière** », le compte n'y est absolument pas !

Et pourtant, ce sont bien, pour la plupart, des Personnels originaires de notre région qui seront affectés, engagés et à l'œuvre dans ces nouvelles structures !!!

Les réductions des coûts de la détention, des postes protégés, des Personnels ne représentent pas à elles seules un gage de réussite !

***Un objectif explicitement fixé par le garde des Sceaux !***

On nous annonce des équipes pluridisciplinaires prétendument sélectionnées, formées et outillées à la gestion de ces établissements...

***Comment, où, avec quels effectifs et quels moyens... ?***

Autant de questions qui restent lettres mortes !

Des réponses sont attendues... et des changements d'orientation nécessaires !

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** n'acceptera pas un énième régime de détention sans quelques garanties requises sur la qualité et la sécurité des missions à venir, qui engageront durablement nos collègues.

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** demande à la **DISP Strasbourg Grand-Est** de prendre la main, afin de mettre des « acteurs de terrain » autour de la table, de manière très pragmatique, et discuter ensemble sérieusement de l'avenir des Personnels dans ces projets et des évolutions nécessaires pour mise en œuvre cohérente et efficiente !

***L'UFAP UNSa Justice, un syndicalisme de proximité au service du terrain !***

*Les Secrétaires Généraux*